

Paris, le 30 septembre 2014

Baisse des dotations : les Régions attendent des contreparties

Le Projet de Loi de finances présenté au Comité des Finances Locales ce matin officialise la baisse massive des dotations aux collectivités locales : -11 Milliards d'euros en trois ans.

Pour les Régions, cette baisse aura des conséquences lourdes, notamment sur les capacités d'investissement : elles sont le seul échelon à ne pas disposer de ressources fiscales qui permettraient d'atténuer la perte de ressources.

Les Régions jouent **un rôle moteur sur les territoires**, dans l'accompagnement des PME et la modernisation de l'appareil productif. Elles sont la collectivité qui réinjecte le plus de ressources dans le circuit économique. Elles soutiennent l'investissement avec la nouvelle génération des contrats de plan Etat-Régions (CPER). Les Régions demandent donc des contreparties à cette baisse des dotations.

1/ Dans le cadre de l'évolution programmée de leurs compétences et de leur pouvoir d'action, les Régions doivent disposer de ressources fiscales et cohérentes avec leurs compétences:

- Confortées dans leur rôle d'acteur premier du développement économique, les Régions doivent être principalement assises sur l'impôt économique local, en réallouant cette imposition entre niveaux de collectivités, et en prévoyant une compensation pour les collectivités qui en percevraient moins qu'actuellement.
- Une ressource complémentaire dédiée au financement du ferroviaire doit leur être attribuée dès la loi de finances pour 2015. Les pistes envisageables sont un versement transport mixte, une part du bénéfice des sociétés concessionnaires d'autoroute....

2/ Etre associés au pilotage global des finances publiques. Les collectivités ne veulent pas demain être à nouveau frappées si l'Etat ne tient pas ses engagements de déficit au niveau européen. Il faut donc clairement isoler les responsabilités et mettre en place un pilotage partagé des équilibres financiers.

3/ Appliquer le principe du prescripteur-payeur : de nombreuses charges s'imposent aux Régions et sont liées à des décisions prises par l'Etat. **Les Régions demandent donc la prise en charge financière à 100% par l'Etat des surcoûts induits par ces normes et un moratoire sur les nouvelles normes pendant 3 ans.**

« Nous attendons du Premier ministre qu'il clarifie nos ressources », déclare Alain Rousset. « Sinon nos investissements dans les transports ou les lycées seraient touchés »

« Les Régions sont la strate de collectivités la plus en difficulté », souligne Martin Malvy. « Si rien ne bouge, nous allons perdre un milliard d'euros de recettes d'ici 2017. »

Contact presse : Emmanuel Georges-Picot 01.45.55.82.48 egeorgespicot@arf-regions.org

Copyright © 2014 Association des Régions de France, All rights reserved.

Ce communiqué de presse contient de l'information à propos de l'ARF et des Régions françaises.

Our mailing address is:

Association des Régions de France

282 boulevard Saint Germain

Paris 75007

France